Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_72-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 Novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 Novembre 2025.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, M. GUILLAUME Frédéric, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle (arrivée à la délibération 2025/74) M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) :
M. SAINT-AIGNAN Willy, Mme BAUCHE Laëtitia

A été nommée secrétaire : Mme FEVRE Blandine

2025/72 – Attribution du marché - Aménagement impasse de Blénan

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du résultat de l'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement de voirie de sécurité – impasse de Blénan.

Le Cabinet Géo Bretagne Sud (VANNES), maître d'œuvre a analysé l'ensemble des offres reçues et a retenu, selon les critères de jugement des offres (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre, 60 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

Pour les travaux d'aménagement de voirie de sécurité – impasse de Blénan

- L'entreprise **COLAS (VANNES)** pour un montant de **127 899.09 € HT soit 153 478.91 € TTC avec une note 99.50.**

Il est proposé au conseil municipal :

- DE DONNER POUVOIR à Monsieur Le Maire ou son adjoint délégué pour signer le marché dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de sécurité de l'impasse de Blénan avec l'entreprise **COLAS (VANNES)** pour un montant de **127 899.09 € HT soit 153 478.91 € TTC.**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

